

A. INSCRIPTION À LA REDACTION JURIDIQUE

L'inscription se fait en trois étapes (expliquées ci-après) :

- 1^o Inscription à la Rédaction juridique via le formulaire de la faculté, sur l'Espace étudiant.es.
- 2^o Inscription en ligne au « cours » de Rédaction juridique, sur le Portail UNIGE.
- 3^o Inscription en ligne à « l'examen » de Rédaction juridique, sur le Portail UNIGE.

**1^o Inscription à la Rédaction juridique
(formulaire d'inscription sur l'Espace étudiant.es)**
Délai: du 22 au 29 septembre 2025

Remplissez le formulaire d'inscription avec vos **quatre choix par ordre de préférence**, après avoir consulté les exigences de chaque enseignement, sur :

<https://www.unige.ch/droit/etudiants/baccalaureat/redaction-juridique>

L'attribution sera communiquée dès le 6 octobre 2025 sur la même page internet. Vous serez ensuite contacté.e par le/la professeur.e ou enseignant.e du cours auquel vous avez été attribué.e pour votre travail de rédaction juridique (ci-après « enseignant.e responsable »).

2^o Inscription au cours (formulaire IEL-Portail UNIGE)

Délai: du 13 au 20 octobre 2025

Inscrivez-vous au cours de *Rédaction juridique* sous le nom de la prof. Julia XOUDIS (quel que soit le cours auquel vous avez été attribué.e pour votre travail de rédaction juridique), une seule fois en début d'année académique.

3^o Inscription à l'examen (formulaire IEL-Portail UNIGE)

Inscrivez-vous à l'« examen » de *Rédaction juridique*, cette fois-ci sous le nom de l'enseignant.e responsable du cours auquel vous avez été attribué.e pour votre travail de rédaction juridique. Vous procéderez à cette inscription **dans le délai correspondant à la session d'examens à l'issue de laquelle vous devez recevoir votre résultat**, selon les communications faites par l'enseignant.e responsable, soit:

- session de janvier-février: **du 27 octobre au 3 novembre 2025**
- session de mai-juin: **du 16 au 23 mars 2026**
- session d'août-septembre: **du 6 au 13 juillet 2026**; si vous rencontrez des problèmes pour vous inscrire à cette session, veuillez contacter le Secrétariat des étudiant.es.

Par ailleurs, veillez à respecter **la procédure et le délai pour le dépôt** de votre travail, fixés exclusivement par l'enseignant.e responsable.

B. INSCRIPTION À UNE 2^{nde} TENTATIVE

(art. 7 du Règlement sur les exercices de rédaction juridique)

Si vous décidez de présenter une seconde tentative du travail de rédaction juridique, vous devez choisir entre **deux possibilités**:

- a)** Présenter en seconde tentative une nouvelle version du travail présenté lors de la première tentative. Dans cette hypothèse, la note pour la seconde tentative ne peut dépasser 5 et vous devez présenter votre travail lors de la session d'examens qui suit immédiatement celle à laquelle vous avez présenté votre première tentative. Par ailleurs, vous devez vous adresser à l'enseignant.e responsable pour fixer le délai de reddition de cette seconde tentative et effectuer l'inscription IEL-Portail UNIGE à l'examen de ladite session, en vous conformant aux indications ci-dessous (« **3^o Inscription à l'examen** »).
- b)** Alternativement, présenter en seconde tentative un travail portant sur un nouveau sujet dans le cadre d'une nouvelle attribution, lors d'une nouvelle année académique, en respectant la procédure d'inscription en trois étapes, décrite ci-dessous (« **A. Inscription à la rédaction juridique** »).